Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 76 (1978)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: VSVT Verband Schweizerischer Vermessungstechniker = ASTG association suisse des techniciens-géomètres

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nationalen Vereinigungen der Geodäsie, der Planung, Bodenordnung und Vermessung zu sprechen (siehe Tabelle). Zusammenfassend sei wiederholt, dass sich keine andere dieser Organisationen in derart umfassender Weise mit der Erfassung, Darstellung, Gestaltung und Erhaltung des Lebensraumes beschäftigt. Diese Bedeutung soll durch die Aktivitäten der FIG gemehrt werden. Es gilt, sie durch geeignete Massnahmen einerseits der Öffentlichkeit und anderseits den legislativen und exekutiven Organen auf allen Stufen und in allen Ländern zum Wohl der Gemeinschaft immer wieder ins Bewusstsein zu rufen.

Bestrebungen von Mitgliedervereinen unterstützen

Alle Ländervereine haben auf irgendeinem Gebiet ihrer Aktivität immer wieder neue Zielsetzungen zu verwirklichen oder Bestehendes zu reformieren oder zu erhalten. Hier soll die FIG wirksam helfen. Sie kann internationale Vergleiche darstellen und nationale Initiativen mit ihrem Gewicht unterstützen. Von besonderer Bedeutung ist dieses Mandat in jungen Ländern, in denen die Ausbildung, die rechtlichen Grundlagen, die Aufgaben und die Berufsausübung noch ungenügend oder noch gar nicht formiert sind.

Akademische Ausbildung fördern

Der Auftrag Planung, Bodenordnung und Vermessung der FIG-Angehörigen, beziehe er sich nun auf die kommunale, regionale oder staatliche Ebene, hat präsidialen Charakter. Er erfordert eine integrale, umfassende Betrachtungsweise und interdisziplinäre Lösungen. Es ist erforderlich, dass im Lauf der Zeit in allen Ländern der Berufsstand durch akademisch gebildete und geschulte Kader geführt wird. Dieses Anliegen verdient nachhaltige und hartnäckige Anstrengungen.

Hohe Ethik fordern

Die Rechte eines solchen Berufes und die verantwortungsvolle Berufsausübung in der Öffentlichkeit, zum Teil in amtlicher exekutiver Funktion, erfordern eine hohe Ethik. Was wollen wir im einzelnen darunter aber verstehen? Als Vorschlag werden genannt: Bereitschaft zur rekurrenten Bildung, klare Standpunkte erarbeiten und offen vertreten, dem Recht vor der Macht und dem Gemeinwohl vor dem Einzelnutzen zum Durchbruch verhelfen, pflichtbewusst, zuverlässig und wahr sein.

4. Der Weg

Die Sitzungen des Comité Permanent, die internationalen Kongresse und die Symposien sind die wichtigsten Arbeitsinstrumente der FIG

Versuchen wir, die Aufgaben vor allem anlässlich dieser Veranstaltungen zu lösen. Eine gute organisatorische, administrative und thematische Vorbereitung soll die Tagungen für alle Teilnehmer zu positiven Ereignissen machen. Mit konkreten Beschlüssen und Massnahmen können die Zielsetzungen sukzessive, wenn auch in kleinen Schritten, realisiert werden.

Demgegenüber sind dem Wirken von internationalen Arbeits- und Studiengruppen, an deren Arbeiten sich wirklich viele Länder aktiv beteiligen können, eher enge Grenzen gesetzt.

Internationalität praktizieren und bis zum einzelnen Mitglied informieren

Durch regen Wechsel der gastgebenden Länder soll das erste Anliegen erfüllt, und durch geeignete publizistische Mittel sollen alle Mitglieder mit dem FIG-Bulletin direkt erreicht werden.

Verzicht auf permanente Organe zu Gunsten eines periodischen Wechsels der Verantwortung

Die Leitung der FIG und die Sorge für die notwendige Aktivität im ganzen Interessenbereich sind grosse Aufgaben. Eigentlich übersteigen sie das Vermögen von ehrenamtlich tätigen Funktionären und Mitarbeitern. Dieser Nachteil soll zu Gunsten der Vorteile eines periodischen Wechsels der Verantwortung mit den damit verbundenen, immer wieder neuen Impulsen in Kauf genommen werden.

5. Schluss

Der Autor bittet darum, diese Gedanken als Vorschläge entgegenzunehmen und sie zu diskutieren und zu kritisieren. In aller Bescheidenheit nimmt demnächst das Schweizer Büro seine Amtsperiode auf und versucht, mit einfachen Mitteln den grossen Auftrag zu erfüllen.

Adresse des Verfassers:
Prof. Dr. H. Matthias, Institut für Geodäsie und Photogrammetrie, ETH-Hönggerberg, 8093 Zürich

VSVT ASTG

Verband Schweizerischer Vermessungstechniker
Association suisse des techniciens-géomètres

Section vaudoise

Assemblée générale ordinaire

Vendredi 10 février 1978 à l'hôtel du Cheval Blanc à Morges.

Présidence: Pio Quadri.

La séance est ouverte à 17 h 45.

Présents: 27 membres.

Excusés: 16 membres.

Le procès verbal de la précédente assemblée du 11 février 1977 ayant paru dans le Journal, il n'est pas procédé à sa lecture.

Rapport du Comité: Le Président résume les principales activités de la section vaudoise durant l'année écou-

lée. L'effectif est de 146 membres à fin 1977. Le Président félicite le collègue Alfred Pichard, nommé membre vétéran. Le nouveau règlement sur la formation professionnelle a motivé la nomination d'une commission, dont le rapport sera examiné plus loin.

Pour la formation professionnelle, comme chaque année, la préparation aux examens de Berne à laquelle ont été associés les collègues des autres cantons romands a eu lieu deux samedis matin. Une enquête a été faite, par l'intermédiaire du Journal, afin de connaître les cours susceptibles d'intéresser les collègues.

Les nouveaux commissaires professionnels, au nombre de six dont deux membres ASTG, ont été nommés officiellement par le Conseil d'Etat et sont entrés en fonction au début 1977.

Pour les salaires, la convention collective a été indexée selon l'augmentation du coût de la vie; un tableau a été établi et se trouve à disposition des membres chez le secrétaire.

Les sections romandes feront une proposition à la prochaine assemblée générale de Lucerne afin qu'une enquête soit faite sur le sort des apprentis qui terminent leur apprentissage.

Il n'y a pas eu d'intervention pour des cas de licenciement ou des cas de diminution des salaires.

Le journal a changé de présentation. Notre collègue Bernard Jacot est proposé comme assistant du rédacteur du Journal.

Rapport du caissier: François Jaccard donne des explications sur l'état des comptes 1976 et 1977 qui font ressortir une situation financière saine.

Rapport de commission de vérification des comptes: Jean-Jacques Heller lit le rapport des vérificateurs et demande au caissier de faire le nécessaire pour récupérer l'impôt anticipé resté en solde depuis plusieurs années; il demande à l'assemblée d'approuver les comptes 1976–1977 tels que présentés par le caissier et de donner décharge au caissier et aux vérificateurs des comptes ce qui est accepté par l'assemblée à main levée.

Rapport du délégué à la commission paritaire romande d'apprentissage: Dans son rapport Jean-Jacques Clément indique que la commission comprend 14 délégués pour la Suisse romande; elle étudie la création d'un journal pour apprentis; elle a des contacts avec l'école professionnelle.

Pour 1978, Monsieur Dewarrat, géomètre à Fribourg est nommé Président, succédant à Roland Tschanz; Jean-Jacques Clément est élu vice-président. La commission souhaite que les commissaires professionnels, absents aujourd'hui, soient convoqués pour la prochaine assemblée.

Rapport du délégué à la commission paritaire des conventions collectives et rapport de la commission paritaire à la caisse de fondation de prévoyance: De ses explications, Joseph Cochard fait ressortir que le capital a rapporté 6 % pour l'année 1977. Une rente complémentaire a été attribuée à un collègue arrivé à la retraite et une somme à un employé devenu invalide.

De plus, d'entente avec le groupe ETS, les délégués ASTG ont averti les représentants du groupe patronal qu'ils présenteraient des demandes de modifications lors du renouvellement de la convention collective; ces revendications qui sont soumises à l'approbation de la présente assemblée sont les suivantes: congés officiels: l'après-midi des 1er août, 24 et 31 décembre; la veille des jours fériés, fermeture ou arrêt du travail une heure plus tôt. Quatre semaines de vacances à partir de 40 ans et suivant le nombre d'années dans le bureau. Diminution de 44 à 43 heures de la durée hebdomadaire de travail.

Joseph Cochard nous informe que dans le cadre de la modification du contrat collectif fédéral, il est proposé d'introduire quatre catégories de salaire avec fixation d'un minimum.

Nouvelle de l'école professionnelle: Jean-Jacques Heller nous communique tout d'abord le nombre total d'apprentis au 10 février 1978, qui est de 149 élèves, répartis en 9 classes soit 2 classes de 1re année, 2 de seconde, 2 de troisième, et 3 de 4e année. Beaucoup de ces jeunes ont des soucis pour trouver du travail en sortant d'apprentissage. Le nouveau règlement d'apprentissage qui est entré en vigueur en 1977 déployera ses effets sur les examens 1979. Ce règlement prévoit 200 heures de dessin réparties sur 4 ans, ce qui semble anormal car il n'y a plus de possibilité d'exercer le dessin pendant les cours; l'école contrôlera le dessin selon les directives données et fera des tests d'écriture. Un programme complètement modifié en ce qui concerne le dessin est en préparation. Heller indique encore que les apprentis suivent 1440 heures de cours réparties sur les quatre ans. Une brève discussion est ouverte; y prennent part les collègues Mayor et Jaccard.

Nomination du Président et du Comité: Le Président lit les lettres de démission de Marc Wiéland et François Jaccard qui se retirent du Comité. Le comité s'est approché de Michel Vidoudez et Michel Martinet qui ont accepté d'être présentés comme candidats; ces deux collègues et les membres sortants qui ont accepté de reporter leur candidature sont élus à main levée.

Le Président Quadri est réélu par acclamations.

Le Comité se compose donc de Pio Quadri, Président, Gérard Grand, secrétaire, Jean-Frédéric Mayor, Michel Martinet et Michel Vidoudez membres.

Commission de vérification des comptes: Marius Besson, Paul Richle, membres; Paul Rolli et Didier Buchilly suppléants.

Délégué à la commission paritaire romande d'apprentissage: Jean-Jacques Clément; suppléant: Michel Vidoudez.

Commission paritaire romande des conventions collectives et SPAMA-GEO: Joseph Cochard et Claude Rey, membres; Pierre-André Gertsch, suppléant.

Délégués au Comité de Fondation à la caisse de prévoyance: les mêmes.

Délégué à la commission paritaire du technicum: Michel Zambelli.

Expert aux examens du technicum: Michel Zambelli.

Délégué à la commission d'experts pour l'inscription des techniciens géomètres au registre des ingénieurs, architectes et techniciens.

Edgar Mottaz indique qu'il sera démissionnaire à fin 1978. Il explique son mandat et déclare qu'il n'a eu qu'une demande en deux ans. Camille Chenuz demande les conditions à remplir pour être inscrit; il faut

au moins 2 branches de l'examen fédéral à Berne. A quoi cela sert-il? Mottaz lui-même se le demande! Peut-être pour entrer dans une administration.

Commissaires professionnels: Les collègues Grand et Cochard font part des impressions transmises par les commissaires absents à la séance. Sur proposition de Martinet, il est décidé que les commissaires feront un rapport pour chaque assemblée générale.

Comité central: Loosli, Président central a donné sa démission; pour le remplacer, d'entente avec les autres sections romandes, il est décidé de présenter, pour le remplacer, Joseph Cochard déjà membre du comité central. Le Comité central fait une enquête sur des collègues probablement partis à l'étranger et dont on est sans nouvelles; il s'agit de Cloux Alain parti pour le Canada en 1969; de Roche Aurèle, parti pour l'Afrique du Sud en 1969; Marolf Georges à Prilly (probablement à Zurich, selon un membre); Zahnd René, éventuellement à Nairobi; André Michel, parti au Luxembourg.

Convention collective: La discussion reprend sur le rapport du délégué Joseph Cochard plus spécialement sur les revendications à présenter pour la révision de la convention. Une importante discussion a lieu; y prennent part: Martinet, Wiéland, Clément, Richle et Cochard; il en ressort les éléments suivants: faut-il choisir une diminution de l'horaire hebdomadaire de travail ou une augmentation des vacances? Faut-il tout présenter en bloc et voir au fur et à mesure de la discussion avec les patrons ce que l'on peut garder et défendre? Cochard a déjà informé les patrons des objets qui seront revendiqués. Il apparaît nécessaire de faire un programme dans le temps pour obtenir petit à petit ces nouvelles conditions. L'assemblée donne mandat à Cochard pour défendre les revendications prévues dans son rapport (voir page 2).

Caisse de retraite: Les questions suivantes sont posées à Cochard: Marius Besson demande si l'on peut sa retraite «à la carte»? Réponse affirmative, mais avec prestations diminuées.

Marc Wiéland: est-ce que d'autres personnes, non membres de l'ASTG, peuvent faire partie de la caisse. Pour le moment, elle est ouverte aux employés des bureaux; les patrons peuvent en faire partie.

Jean-Frédéric Mayor propose que Joseph Cochard étudie la proposition d'ouvrir la caisse aux membres de la famille et fasse un rapport à la prochaine assemblée. Il est proposé que, par l'intermédiaire d'un questionnaire à faire paraître dans le Journal, les membres puissent poser des questions au sujet de cette caisse.

Examen de Berne: Clément souligne que le niveau des candidats qui se présentent aux examens s'est considérablement relevé. Gervaix, Président de la section genevoise, demande que ses membres puissent suivre les cours de Lausanne: le nécessaire sera fait.

Nouveau règlement d'apprentissage: En l'absence du Président de la commission, Mayor lit le rapport établi par Jean-Jacques Morel; il ressort de ce rapport que selon le nouveau règlement d'apprentissage, la profession de dessinateur-géomètre est classée trop bas et que cela aura certainement une influence sur la classification des collègues travaillant dans une administration. Devant la quasi impossibilité de changer ce nouveau règlement pour le moment, la commission propose à l'assemblée de se prononcer sur la proposition suivante afin de tenter de l'officialiser:

- ancienne appellation de la profession «dessinateur-géomètre», nouvelle appellation et proposition faite par la commission: «Dessinateur-géomètre et génie rural».

Après une importante discussion, l'assemblée approuve la proposition susmentionnée.

La séance est levée à 20 h 00, et les collègues se rendent à l'invitation de la Commune de Morges, pour partager le verre de l'amitié au bouteiller communal. où ils sont reçus par Michel Zambelli, municipal en cette ville.

Le secrétaire: *Gérard Grand*
(adapté par B. J.)

Le Guid'âne

du technicien-géomètre est à disposition des intéressés aux prix de fr. 12.– pour les membres et fr. 17.– pour les non-membres.

Les commandes sont à adresser à M. Pio Quadri, 21, boulevard Paderewski, 1800 Vevey.

Unseren Verbandsmitgliedern und allen Lesern dieser Zeitschrift wünschen wir frohe Weihnachtstage und zum Jahreswechsel alles Gute.

Nous adressons à tous les membres de l'ASTG ainsi qu'aux lecteurs de notre bulletin des vœux sincères pour de belles fêtes de Noël et une heureuse nouvelle année.

A tutti i membri dell'ASTC ed ai lettori di questa pubblicazione, diamo i nostri migliori auguri di buone feste ed un felice anno nuovo.

Zentralvorstand und Redaktion